

# Destination vacances

N°19



Accueils de loisirs Municipaux  
Séjours de vacances



Ville d'Orchies



# A savoir...

## ↘ Permanences



### Des accueils de loisirs et péri-scolaires

36, place du Général de Gaulle  
Tél. : 03 20 71 40 54  
centredeloisirs@ville-orchies.fr  
Le lundi et le vendredi  
08h30 à 11h30 et 13h30 à 18h30  
Le mardi, mercredi, jeudi : 08h30 à 11h30  
Les samedis suivants de 08h30 à 11h30 :  
9 décembre, 6 janvier 2018, 10 février, 24  
mars, 14 avril

## ↘ Liens utiles

### Mairie d'Orchies

Place du Général de Gaulle - 59310 Orchies  
Tél : 03 20 64 68 00  
accueil@ville-orchies.fr  
www.ville-orchies.fr

### Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord

Mission Jeunesse, Sport et Vie Associative  
Cité administrative, 175, rue Gustave Delory  
BP 82008 - 59011 Lille Cedex  
Tél : 03 20 18 33 33  
www.nord.gouv.fr

### Caisse d'Allocations Familiales de Douai

76, rue Henri Dunant 59507 Douai Cedex  
Tél : 03 27 87 99 19  
www.caf.fr

### Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

26, rue Jules Roch 59310 Orchies  
Tél : 03 59 73 31 00





# édito



Après une saison d'été 2017 riche en événement et une fréquentation en forte hausse, vous découvrirez dans ce guide Hivers -Printemps 2017-2018 les séjours qui vous sont proposés.

**De nouvelles destinations apparaissent avec l'Autriche et Morzine en Haute-Savoie pour les séjours au Ski.**

**La Municipalité pour la troisième année et devant la fréquentation de plus en plus importante a décidé afin de permettre à vos enfants de participer aux diverses activités d'ouvrir les Centres de Loisirs la première semaine des Vacances de Noël.**

Des Équipes compétentes et motivées accueilleront vos enfants en respectant les règles de sécurité tant à Orchies que sur les séjours extérieurs.

**Nous avons pris la décision pour 2018 comme depuis 2011 en respectant notre engagement envers la jeunesse et ceci malgré les contraintes budgétaires et afin de permettre aux familles les défavorisées et au plus grand nombre de vos enfants de participer aux diverses activités proposées par les Centres de Loisirs de ne pas augmenter les tarifs.**

Un recrutement de qualité des Encadrants et des Animateurs ainsi que la diversité des activités proposées permettront à vos enfants de s'épanouir durant ces séjours.

Nous sommes convaincus qu'en parcourant ce livret vous trouverez les activités propices au bien être de vos enfants.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches de joyeuses fêtes de fin d'année.

**Dominique BAILLY**  
Maire d'Orchies

**Jean-Pierre GUENOT**  
Conseiller Municipal  
Chargé des Activités  
CLSH et Centres de Vacances



# Présentation

## hiver-printemps

### ➤ **Projet pédagogique de 3 à 17 ans**

#### **Les objectifs éducatifs**

La mise en place d'un projet pédagogique doit répondre aux objectifs éducatifs définis par la municipalité et proposer aux enfants une multitude d'activités culturelles, artistiques, ludiques et sportives.

#### **Les objectifs pédagogiques**

Les activités seront principalement construites autour d'un fil conducteur et répondront à des objectifs précis.

Les activités qui seront proposées répondront à des critères adaptés tels que :

- la motricité,
- la dextérité,
- la réflexion,
- la mémorisation,
- l'imagination ou la créativité.

Des sorties pédagogiques seront programmées pour enrichir les animations sur le thème choisi.



### ➤ **Sessions d'Hiver et de Printemps**

Du 26 février au 9 mars 2018

Du 23 avril au 4 mai 2018

### ➤ **Séjours de vacances Printemps (Parc à thème)**

Du 23 au 27 avril 2018

Lieu à déterminer

### ➤ **Directions assurées par**

Philippe Laruelle (BAFD) et Armand Defretin (BAFD)



# accueil de loisirs

## ➤ Accueil Périscolaire : 2 à 11 ans

### L'accueil pour les enfants des écoles publiques

De 6h30 à 8h20 en favorisant le respect du rythme de vie et les relations adultes-enfants.  
De 16h30 à 19h, avec le goûter puis des activités variées d'intérieur ou de plein air.

### L'aménagement des locaux

- Un coin activités : bibliothèque, dessin, jeux de société, poupées, voitures, etc...
- Un coin repos et temps calme : musique, lecture pour permettre à l'enfant de respecter son rythme de vie
- Un coin jeux extérieurs : portiques, toboggans, ballons, etc...



## ➤ Accueil du mercredi : 3 à 11 ans

- Des séances de piscine ont lieu tous les 15 jours.
- Tous les enfants pourront choisir leur activité.
- Des animations spécifiques (grand jeux ou projets à long terme) sont mises en place, ainsi que des sorties pédagogiques.
- Des plannings d'activités par période sont distribués aux familles.

### Lieux d'activités :

Pour les moins de 6 ans :

Garderie municipale, Rue Roger Salengro

Pour les plus de 6 ans :

Salle Jean-Pierre DORCHIES, rue Albert Poutrain

L'accueil du mercredi se fait de 13h30 à 17h.

Les enfants mangeant au restaurant scolaire sont repris par les animateurs.





## De 10 à 17 ans



## Cadre de vie

Le haut plateau ensoleillé de la Wildschönau avec un enneigement assuré est composé de 4 villages, Niederau, Auffach, Oberau et Thierbach, dans lequel se trouve notre chalet. C'est une région idéale pour la pratique du ski décontracté en plein cœur d'un superbe panorama de montagne.

Situé au calme et offrant une vue panoramique, le Gasthof Almhof est situé juste à côté de l'arrêt de bus de ski, offrant une liaison avec la station de ski Juwel Alpbachtal Wildschönau, à 5 km.



## Situation

De 815 à 2025 mètres d'altitude. Avec la fusion récente des stations de l'Alpbachtal et du Wildschönau, les 2 endroits reliés offrent 46 remontées mécaniques et 145 km garantis de piste enneigées. Par ce rapprochement et grâce au gain de superficie, ce joyau de ski compte désormais parmi le top 10.

## Activités

- Ski alpin : 5 journées complètes de ski soit 4 à 6 heures par jour selon les envies, la fatigue et la météo. Un casque est fourni à tous les participants.
- 5 séances de 2 heures pour tous les débutants avec des moniteurs d'une école de ski autrichienne.
- En dehors des séances d'enseignement, les jeunes pourront mettre en pratique et skier avec nos animateurs.
- Passage de test en fin de séjour
- Les autres participants, d'un niveau de ski supérieur, seront encadrés, en groupe de niveau homogène, par nos animateurs et évolueront toute la semaine en toute sécurité dans la station.



## Encadrement :

- 1 directeur et 6 animateurs dont 1 assistant sanitaire

## Transport :

- En car. Car sur place avec chauffeur toute la semaine
- Le transport s'entend au départ de la région Hauts de France

## Formalités :

**Carte d'identité ou passeport, carte européenne d'assurance maladie.**

**Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signée + copie du titre d'identité du parent signataire**



**Du 03/03  
au 11/03/2018**

Organisation :  
Autrement loisirs et Voyages



### De 6 à 17 ans



## Situation

Situé entre Genève et le Mont Blanc, Morzine offre le visage presque intact d'un village savoyard.

Domaine Morzine-les Gets directement accessible depuis le centre du village, ce secteur relie le Pléney et Nyon à Morzine, les Chavannes et le Mont Chéry aux Gets soit un total de 180 km de piste.



## Cadre de vie

Idéalement situé près des stations de Morzine et d'Avoriaz, depuis plus de 30 ans notre chalet, de style savoyard, est situé à 1200 mètres des pistes (navettes devant le chalet pour nous y emmener) et vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

5 salles d'activités, une salle disco équipée de jeux de lumière stroboscopes et d'une chaîne hi-fi dernier cri.

Baby foot, table de ping-pong et terrain multisports à l'extérieur.

## Activités

- Ski alpin : 5 journées complètes de forfait ski. Un casque est fourni à tous les participants.
- Moniteurs ESF à disposition de notre groupe tous les jours pendant 2 heures.
- Passage des tests pour tous et remises des insignes.
- Match de hockey si l'équipe joue à domicile.
- Patinoire avec soirée disco.



## Encadrement :

- 1 directeur et 5 animateurs dont 1 assistant sanitaire

## Transport :

- En car grand tourisme avec 2 ou 3 chauffeurs

## Formalités :

- Certificat médical autorisant la pratique des activités sportives d'une validité de moins de 3 mois.



**Du 24/02  
au 03/03/2018**

Organisation :  
A.D.A.V.



# Projet éducatif

## Accueil de loisirs / Garderie Péri-scolaire

La Commune d'ORCHIES a toujours accordé une place importante à l'enfant, d'où sa volonté de développer et d'améliorer les structures socio-éducatives communales dont font partie :

- Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (nouvelle appellation : Accueil de Loisirs), établissement dont le fonctionnement relève de la Commune d'ORCHIES et qui assure un rôle social et éducatif auprès d'un public d'enfants âgés de 3 à 16 ans.
- La Garderie péri-scolaire, qui gère l'accueil avant et après la classe, des enfants de 2 à 12 ans.

### 1 - Le Centre de Loisirs : un intervenant de l'éducation de l'enfant

L'objectif fondamental visé par l'action du centre de loisirs est de concourir avec l'ensemble des intervenants de l'éducation, à l'épanouissement de sa personnalité, de ses potentialités et à le rendre le plus autonome possible. Notre travail s'inscrit donc dans un cadre de coéducation. L'épanouissement de la personnalité de l'enfant se réalise à travers un ensemble de propositions d'actions éducatives dont les parents sont les premiers responsables. Ensuite c'est l'école qui contribue, par l'intermédiaire de l'instruction, à donner à chacun les outils nécessaires à la meilleure évolution dans la société. C'est avec toutes les structures socio-éducatives et culturelles, tels que clubs sportifs, cours spécialisés, associations... que le centre de loisirs doit offrir de nouvelles possibilités d'apprentissage et de découverte. Cette répartition des intervenants correspond bien aux différents temps de vie de l'enfant dans lesquels les loisirs occupent une grande place. La notion générale de loisirs ne doit pas se réduire à la seule proposition du centre de loisirs.

### 2 - Le Centre de Loisirs : Lieu de jeu - Lieu éducatif

Le jeu étant l'activité première et primordiale de l'enfant, le centre de loisirs se définira comme un espace ludique.

Il convient de définir la notion de jeu, comme une méthode pédagogique. Le jeu en tant que tel fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : règles, respect, socialisation, réalisation d'objectifs, plaisir, efforts, motivation, conceptualisation, imagination...

C'est pourquoi le principe du loisir ne suffit pas à définir l'action du Centre de Loisirs dans le temps de vie de l'enfant. Il remplit un rôle éducatif à part entière, c'est pourquoi nous préférons définir notre activité comme une organisation de loisirs éducatifs.

Le centre de loisirs doit tenir compte de cette notion de jeu pour mettre en oeuvre les moyens privilégiés :

- L'acquisition de comportements sociaux et citoyens,
- L'épanouissement de la personnalité à travers les pratiques diversifiées,
- L'expression, la création, la découverte.

### 3 - Enjeux et limites du centre de loisirs :

Le Centre de loisirs doit être un «facteur d'intégration sociale». Le centre de loisirs de par sa spécificité doit s'inscrire aussi comme un relais de l'organisation sociale et familiale. Beaucoup de familles voient, avant tout dans le centre, un moyen pratique de « garde » pour leur enfant, d'autres sont plus soucieuses des contenus éducatifs. Certaines permettent aussi à leur enfant dans une même journée de choisir entre différentes activités proposées par plusieurs structures.

Si le Centre de Loisirs participe, pour une part non négligeable, à l'éducation de l'enfant qui le fréquente assidûment, son apport reste limité dans le temps. C'est une contribution dans un ensemble socio-éducatif.



## 4 - Orientations générales

4.1 - Modalités et principes de fonctionnement :

Au vu des arguments présentés, le centre de loisirs devra :

- Proposer un cadre sécurisant pour l'enfant et la famille,
- Permettre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles,
- Proposer une amplitude horaire d'accueil adaptée (en relation avec la garderie péri-scolaire),
- Proposer des modules de présence adaptés (possibilités d'arrivées et départs échelonnés, pour les -6 ans),
- Proposer des tarifs tenant compte des revenus des familles,
- Favoriser l'accueil des enfants des divers milieux qui composent les quartiers par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes au centre de loisirs.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités de la structure en soutenant un niveau de sécurité optimale.

4.2 - Orientations éducatives et pédagogiques :

Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs en tenant compte du rythme de vie de chaque groupe d'enfant.

Favoriser l'expression, la création et la mise en valeur des ressources des individus.

Favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation ou l'apprentissage par la pratique d'activités diversifiées, et ainsi veiller à l'équilibre des pratiques en explorant les domaines suivants : activités de plein air et de pleine nature,

Favoriser les activités inter générations,

Favoriser par l'ensemble de ces pratiques, l'acquisition des notions de sociabilisation, de responsabilisation et d'autonomie.

## 5 - Garderie péri-scolaire : un projet de service

Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant

Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie :

- En le prenant en compte individuellement
- En lui garantissant un environnement affectif et sécurisant
- En lui proposant des activités d'éveil individuelles et collectives
- En l'aidant dans sa rencontre avec les autres.

Accueillir les enfants et leurs familles

- En prenant en compte l'environnement familial
- En garantissant la cohérence entre les familles et les équipes éducatives
- En accompagnant les familles dans leurs réflexions et préoccupations éducatives et parentales.

## 6 - Un projet en partenariat

- La Caisse d'Allocations Familiales du Nord: cette institution permet aux familles allocataires de bénéficier d'aides en centre de loisirs, sous la forme du dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) attribué directement à l'organisateur (la Ville d'Orchies), qui le répercute ensuite sur les tarifs des quotients 1, alignés sur ceux de la CAF (inférieur ou égal à 600 €).
- Le Conseil Départemental du Nord: il permet à certaines familles de bénéficier de prise en charge pour des journées au centre.
- La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) : Le centre de loisirs d'ORCHIES est un établissement qui répond à la législation. Il est déclaré au ministère de la ville, de la jeunesse, et des sports et reçoit un agrément par la DDCS.



- La PMI (Protection Maternelle et Infantile) et le centre médico-social : nous restons en contact avec ces deux services qui nous conseillent à travers certaines démarches sociales.

## 7 - Principes sur lesquels s'appuiera l'équipe d'animation

1. Reconnaître l'enfant comme un « être entier » capable de s'exprimer, d'agir, de réaliser.
2. Admettre que chacun évolue et progresse à son propre rythme, et donc adapter son action en fonction des possibilités et des moyens de chaque enfant.
3. Mettre en oeuvre toutes activités et relations sans aucune discrimination fondée sur les origines sociales ethniques ou culturelles.

Son action devra être laïque, elle tolèrera toutes les religions sans pour autant en privilégier aucune. L'animateur devra être respecté et faire respecter les règles communes de fonctionnement, et répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en termes d'hygiène et de santé, veiller au respect des règles d'hygiène alimentaire.

Enfin et surtout l'action éducative ne peut s'entendre que par la libre adhésion de l'enfant à l'activité. Elle doit favoriser un climat sécurisant et affectif basé sur la discussion, la rencontre, l'entraide et l'amitié.

## ➤ Comment s'inscrire ?

### Au secrétariat du Centre de Loisirs

- Se munir de la carte de quotient 2018 (documents à prévoir : le dernier avis d'imposition du foyer ainsi que le dernier décompte de la CAF).
- La fiche de renseignement 2017 est prise en compte pour les informations concernant l'enfant et la famille. Si des changements ont eu lieu, le signaler au secrétariat.
- Possibilité de paiement avec les chèques vacances ANCV pour tous les âges et les chèques CESU uniquement pour les moins de six ans

Remarque : Les familles doivent posséder une assurance responsabilité individuelle.

### Prévoir la carte d'identité ou passeport et autorisation de sortie du territoire.

**Pour le calcul du quotient familial** (régie cantine) - 36, place du Général de Gaulle - Tél. : 03 20 71 40 50

Courriel : regiecantine@ville-orchies.fr

Les mardi, mercredi, jeudi 8h30 - 11h30, les lundi et vendredi 8h30 - 11h30 et 13h30 - 18h30

Le samedi 8h30 - 11h30 (voir liste des samedis en 1<sup>ère</sup> page).

### Pour les séjours vacances

Pour une plus grande équité, la commune a mis en place une grille de critères déterminant les modalités d'inscription aux séjours de vacances (de 3 jours et plus).

L'application de ces critères se traduit par un nombre de points. Chaque année (et ceci à partir de 2015), le cumul des points s'inscrit à l'historique des bénéficiaires de séjours de vacances.

Quels seront les critères qui détermineront la priorité à l'inscription ?

- Enfant n'ayant jamais bénéficié de séjour.
- Nombre de séjours déjà effectués (toutes destinations confondues)

A noter qu'un point sera attribué à l'enfant participant à un séjour. Lorsqu'il y a égalité de points entre deux personnes souhaitant bénéficier d'un même séjour, l'application du quotient familial le plus faible déterminera l'attribution de ce séjour.

Une préinscription sans paiement (1), avec obligation d'avoir la fiche de renseignement de l'enfant 2017 (2) et le quotient familial 2018 (3), sera effectuée dans un premier temps, puis quinze jours après, une attribution des places sera effectuée en tenant compte des critères cités ci-dessus.

L'inscription sera validée avec le paiement du séjour à effectuer au secrétariat, ce qui permettra aussi la distribution des documents d'information des séjours.

- (1) Par mail ou aux permanences du secrétariat
- (2) Disponible au secrétariat pour les nouveaux inscrits
- (3) Voir dans la rubrique pour le calcul du quotient familial



# Inscriptions et tarifs

## ↳ Permanences d'inscriptions :

Sessions ou séjours	Début	Fin	Observations
<b>Vacances d'hiver</b>			
Tyrol (Autriche) Morzine (Haute Savoie)	Lundi 04/12/2017 pré-inscriptions jusqu'au lundi 18/12/2017	Samedi 06/01/2018 selon les places disponibles	Réglement possible en 3 fois. 1 <sup>er</sup> vers à l'inscription 2 <sup>ème</sup> vers. janvier 3 <sup>ème</sup> vers. avant le départ
Orchies (3-17 ans)	Lundi 05/02/2018	Mercredi 21/02/2018	
<b>Vacances de Printemps</b>			
Orchies (3-17 ans)	Mardi 03/04/2018	Mercredi 18/04/2018	

## ↳ Tarifs 2018 : Tout retard dans le délai de paiement sera facturé 5€ en plus

Quotient Familial	Forfait Séjours de vacances	
	Autriche Morzine	Séjour Printemps
1a	150,00	110,00
1b	150,00	110,00
1c	150,00	110,00
2	265,00	190,00
3	300,00	215,00
4	375,00	265,00
Ext. scol. Orchies	560,00	400,00
Ext.	560,00	400,00

